

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : À tous les membres du Syndicat du Préhospitalier (SP)
EXPÉDITEUR : Thérèse Fortier
Cheffe de service, Gestion des salaires, Direction des finances
DATE : Le 13 décembre 2022
OBJET : **Versement de la rétroactivité**

Bonjour à tous et à toutes,

Nous désirons vous informer que les rétroactivités, qui donnent suite à la signature de la convention collective du SP, ont été majoritairement versées le jeudi 1^{er} décembre 2022. Certaines transactions automatiques ont été rejetées par le logiciel de paie et seront ajustées manuellement pour la prochaine période visant le dépôt du 15 décembre prochain.

Voici les étapes principales de versements :

Dépôt du 1^{er} décembre 2022 :

- Rétroactivité du 1^{er} avril 2020 au 27 août 2022

Dépôt du 15 décembre 2022 :

- Corrections des rejets du système ;
- Prime d'exposition clinique du 12 juillet au 27 août 2022 ;
- Récupération des montants versés de la prime d'exposition clinique du 1^{er} avril au 12 juillet 2022 sur la rétroactivité ;
- Prime de soir du 12 juillet au 5 novembre 2022.

Dépôt du 26 janvier 2023 :

- Rétroaction des cadres

En raison des limites de la programmation automatisée du système de PFT (relevés de présence), la prime d'assiduité sera versée à une date ultérieure.

Soyez assuré(e)s de nos efforts afin de se conformer aux dispositions négociées en ce qui a trait aux versements des sommes rétroactives. Chacun(e) d'entre vous a reçu ou recevra les sommes selon votre dossier personnel. Par la loi, il nous est impossible de vous fournir des renseignements concernant les montants versés à vos collègues pour fins de comparaison.

Merci de votre confiance et de votre compréhension.

Cordialement,

Thérèse Fortier
Chef de service, Gestion des salaires
Direction des finances